

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.



**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
2026-2027**

Badminton



Dernière mise à jour : 13 août 2025

Table des matières

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ.....	4
ARTICLE 1 Règlements officiels.....	4
1.1 Règles de jeu	4
ARTICLE 2 Identification des catégories.....	4
2.1 Catégories	4
ARTICLE 3 Échéances et composition d'équipes.....	4
3.1 Échéanciers	4
Échéancier en saison régulière	4
3.2 Entité-école	5
ARTICLE 4 Les compétitions	5
4.1 Forfait et absences	5
4.2 Durée des parties	5
4.3 Échauffement.....	5
4.4 Intervention de l'entraîneur.....	6
4.5 Arbitrage	6
4.6 Équipement.....	6
ARTICLE 5 Récompenses	6
5.1 Bannières.....	6
5.2 Médailles	6
FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE.....	7
ARTICLE 6 Calendrier.....	7
6.1 Horaire et poules.....	7
6.2 Inscription	8
6.3 Substitution	8
ARTICLE 7 Format.....	8
7.1 Formule des tournois	8
ARTICLE 8 Classement.....	8
8.1 Point au classement	8
8.2 Bris d'égalité.....	9
8.3 Résultats.....	9
FONCTIONNEMENT DES SÉRIES ÉLIMINATOIRES.....	9

ARTICLE 9	Format.....	10
9.1	Procédure de détermination des favoris (CRS).....	10
ÉTHIQUE SPORTIVE		11
ARTICLE 10	Bannière éthique sportive	11
10.1	Bannières.....	11

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

ARTICLE 1 Règlements officiels

1.1 Règles de jeu

- 1.1.1 Les règles de jeu sont celles approuvées par la Fédération de Badminton du Québec (F.B.Q.)
- 1.1.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règles de jeu de la Fédération sportive.
- 1.1.3 Les règlements administratifs de Sports Laval doivent être respectés.

ARTICLE 2 Identification des catégories

2.1 Catégories

- 2.1.1 Les catégories d'âge pour la saison 2026-2027 sont déterminées en fonction des dates de naissance suivantes :

Benjamin	1er octobre 2012 au 30 Septembre 2014
Cadet	1er octobre 2010 au 30 Septembre 2012
Juvenile	1er juillet 2008 au 30 Septembre 2010

- 2.1.2 Les élèves de catégorie moustique (du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014) sont éligibles à prendre part à la ligue.

ARTICLE 3 Échéances et composition d'équipes

3.1 Échéanciers

Échéancier en saison régulière

Échéance	
Jeudi de la semaine précédente au tournoi à 20h	Date limite pour la période d'inscriptions du tournoi. Dans le cas d'un tournoi avec une épreuve en double, l'athlète doit être inscrit sur S1 avec son/sa partenaire.
Mardi de la semaine du tournoi	Envoie des pools aux entraîneurs

Mercredi de la semaine du tournoi	Envoie de l'horaire provisoire du tournoi
-----------------------------------	---

3.2 Entité-école

- 3.2.1 La formation des doubles masculins, féminins et mixte doit respecter le principe d'entité-école.

ARTICLE 4 Les compétitions

4.1 Forfait et absences

- 4.1.1 Une équipe qui n'est pas présente à l'heure prévue pour le début de son match perdra par forfait après un délai de cinq minutes ; même règlement pour un joueur en tant qu'individu.
- 4.1.2 Les athlètes perdant par forfait se verront attribuer un pointage de 0-21 pour la partie concernée.
- 4.1.3 Il en va de la responsabilité des joueurs et des entraîneurs de s'assurer de la présence des athlètes.
- 4.1.4 Un joueur ayant manqué deux (2) tournois (absence la journée même) dans lesquels il était inscrit ne pourra plus participer à aucun tournoi pour le restant de la saison (incluant le CRS).

4.2 Durée des parties

- 4.2.1 Une partie consiste en une (1) manches de 21 points. Sports-Laval et La Plume d'Or se réserve le droit de modifier le pointage des rencontres si un tournoi le nécessite (retard, capacité de joueurs, etc.)
- 4.2.2 Partie de 21 pts : s'il y a égalité à 20-20, deux points d'écart sont nécessaires pour remporter la manche ; S'il y a toujours égalité à 29-29, le gagnant de l'échange suivant (30e point) remporte la partie (partie de 30 points maximum)
- 4.2.3 Lors du championnat régional, à partir des quarts de finale, ce sera obligatoirement des 2 de 3 de 21 points qui sera joué dans chaque catégorie.

4.3 Échauffement

Deux minutes d'échauffement sont accordées avant la première partie de chaque joueur seulement. Aucun échauffement n'est accepté à partir de la deuxième partie d'un joueur.

4.4 Intervention de l'entraîneur

- 4.4.1 Les entraîneurs ont le droit de donner des conseils entre les échanges. Les conseils doivent être courts, en restant à l'extérieur du terrain et le jeu doit demeurer continue.
- 4.4.2 Une intervention maximale de 60 secondes sera allouée à l'entraîneur après chaque partie de 21.

4.5 Arbitrage

Chaque joueur est responsable d'arbitrer sa partie et de tenir compte du pointage. S'il y a conflit entre les joueurs ou les entraîneurs à propos d'un règlement de jeu, il faut immédiatement faire appel au responsable ou à un entraîneur sur place.

4.6 Équipement

Les volants Yonex Mavis 350 blanc ou jaune seront utilisés. Toutefois, si les deux joueurs sont d'accords, ils pourront utiliser leurs propres volants de plume.

ARTICLE 5 Récompenses

5.1 Bannières

Les bannières suivantes seront remises à la fin de la saison ;

- Bannière éthique sportive
- Bannière de champion régionaux
 - La bannière de champions régionaux sera remise pour chaque catégorie (Benjamin, Cadet et Juvénile). L'école ayant cumulé le plus de points au classement final obtiendra la bannière.

5.2 Médailles

- 5.2.1 Lors du championnat régional : les gagnants de chaque épreuve reçoivent la médaille d'or, les finalistes la médaille d'argent et les gagnants de la finale consolation la médaille de bronze.
- 5.2.2 S'il y a seulement une inscription dans une épreuve, aucune médaille ne sera remise.

FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE

ARTICLE 6 Calendrier

6.1 Horaire et poules

- 6.1.1 Chaque épreuve durant la saison sera jouée en poules ;
- Les poules sont composées d'un minimum de 4 athlètes/équipes et d'un maximum de 7 athlètes/équipes.
 - Une catégorie (épreuve) ayant 3 athlètes/équipes ou moins sera insérée dans la même épreuve d'une autre catégorie.
- 6.1.2 Les poules seront créées en fonction du niveau des joueurs afin que ces derniers jouent contre d'autres joueurs de leur niveau.
- 6.1.3 Sports Laval et La Plume d'Or auront la charge de créer les poules pour chaque tournoi de saison régulière.
- 6.1.4 L'horaire des tournois se fera comme suit :
- Pour débiter : Benjamin
 - Par la suite : Cadet
 - Pour terminer : Juvénile
- Deux catégories peuvent se dérouler en même temps, habituellement une à deux heures après le début d'une catégorie, catégorie fera son départ.

6.2 Inscription

- 6.2.1 Les écoles doivent respecter l'échéancier pour la remise des inscriptions. Après la date et l'heure limite, Sports Laval se réserve le droit de refuser ou d'accepter une inscription.
- 6.2.2 La date limite pour s'inscrire à un tournoi correspond toujours au jeudi 12h, 10 jours avant la compétition.

Ex : si le tournoi est le samedi 25 janvier ou le dimanche 26 janvier, la date limite est fixée au jeudi 16 janvier à 12 h
- 6.2.3 Chaque athlète inscrit recevra une cote avant son premier tournoi, cela permettra à l'athlète d'être inséré dans un niveau de jeu similaire au sien. L'entraîneur de l'équipe a comme responsabilité d'indiquer la cote sur S1 lors de l'inscription.
- 6.2.4 Lors de l'inscription des joueurs pour un tournoi régulier, il est important d'inscrire les joueurs par ordre de force (numéro 1 signifiant le plus fort et ainsi de suite) en tenant compte du calibre Div 3.
- 6.2.5 Un athlète peut participer à deux (2) épreuves pour le même tournoi. Si un athlète est inscrit en double ou en mixte, le 2e épreuve doit être en simple.

6.3 Substitution

- 6.3.1 Seulement une substitution entre deux joueurs de même catégorie d'une école est permise. Le joueur ajouté sera dans le même pool que le joueur substitué.
- 6.3.2 Les changements d'athlètes pour un tournoi sont acceptés au maximum 24 heures après l'envoi des pools (mardi de la semaine même du tournoi). Sports Laval se réserve le droit de refuser des changements.

ARTICLE 7 **Format**

7.1 Formule des tournois

- 7.1.1 Tournoi à la ronde avec 4 à 7 athlètes ou équipes par pool, pour un total de 3 parties par joueurs.
- 7.1.2 Les pools sont formés en fonction du niveau de chaque joueur. L'objectif étant de jouer des parties intéressantes et serrées qui aideront à progresser et à rester motivé.

ARTICLE 8 **Classement**

8.1 Point au classement

INSCRIPTIONS	1 ^{re} position	2 ^e position	3 ^e position	4 ^e position	5 ^e à 8 ^e position	9 ^e à 16 ^e position
Moins de 8	8 points	6 points				
8 à 15	8 points	6 points	2 points	1 point		
16 à 31	10 points	8 points	6 points	2 points	1 point	
32+	12 points	10 points	8 points	6 points	3 points	1 point

8.2 Bris d'égalité

Le classement des poules est établi de la manière suivante :

- Le nombre de parties gagnés
- Le nombre de manche gagnés
- Si l'égalité persiste, le gagnant du match direct entre les deux adversaires
- Si l'égalité persiste entre 3 joueurs/équipes ou plus, meilleur rapport point pour et points contre. Il faut diviser le total de point pour par le total de point contre. Le plus grand nombre bénéficie de la meilleure position. Si l'égalité persiste à la suite de ceci, on se rapporte au point C.

8.3 Résultats

- 8.3.1 L'organisateur d'un tournoi doit faire parvenir par courriel au coordonnateur de la ligue les cédules et les résultats le lundi suivant la compétition.
- 8.3.2 Les joueurs sont responsables de mentionner le pointage final de chaque partie aux personnes responsables de comptabiliser les résultats sur les lieux.

FONCTIONNEMENT DES SÉRIES ÉLIMINATOIRES

ARTICLE 9 Format

9.1 Procédure de détermination des favoris (CRS)

La méthode suivante sera utilisée pour l'inscription à la finale régionale ;

<i>Nombre d'inscriptions à une épreuve</i>	<i>Nombre de favoris entré dans le système</i>
5 inscriptions ou moins (pool)	Aucun
6 à 14 inscriptions	4 favoris
15 à 21 inscriptions	4 favoris
22 à 28 inscriptions	6 favoris
29 inscriptions et plus	8 favoris

9.1.1 Pour participer au championnat régional scolaire, les joueurs ou joueuses doivent avoir participé au minimum à deux (2) tournois lors de la saison régulière. Un athlète doit minimalement compléter une (1) rencontre durant le tournoi pour que le tournoi soit comptabilisé.

9.1.2 Les échéances pour le CRS est le suivant :

<i>Échéance</i>	
Lundi de la semaine précédente au tournoi à 20h	Date limite pour la période d'inscriptions du tournoi. Dans le cas d'un tournoi avec une épreuve en double, l'athlète doit être inscrit sur S1 avec son/sa partenaire.
Jeudi de la semaine précédente au tournoi à 20h	Détermination des favoris. Rencontre des entraîneurs à 19h.
Mardi de la semaine du tournoi	Envoie des pools aux entraîneurs
Mercredi de la semaine du tournoi	Envoie de l'horaire provisoire du tournoi

9.1.3 Aucune substitution, ajout ou changement n'est permis lors du championnat régional scolaire.

9.1.4 Les gagnants du championnat régional scolaire seront appelés à représenter la délégation lavalloise au championnat provincial.

- 9.1.5 Dans le cas où un joueur se qualifie dans deux disciplines, il devra choisir celle dans laquelle il souhaite participer au championnat provincial.
- 9.1.6 Dans le cas où un gagnant ne peut participer au championnat provincial, la place sera offerte au deuxième joueur ou à la deuxième équipe. Si ceux-ci ne peuvent pas y prendre part, la troisième position sera sollicitée, puis la quatrième. Si les quatre (4) premières positions sont dans l'impossibilité de participer, la qualification sera attribuée au joueur le mieux classé ayant été éliminé en quart de finale.

ÉTHIQUE SPORTIVE

ARTICLE 10 Bannière éthique sportive

10.1 Bannières

Une bannière de l'éthique sportive sera décernée à l'école ayant démontré le meilleur esprit sportif. Un vote à l'intérieur de chacune des écoles inscrites en badminton sera effectué durant le championnat régional scolaire. L'école qui obtient le plus grand nombre de votes remportera la bannière d'éthique sportive.